

LES COULISSES DE L'ÉCOLE

Les assistants

STÉPHANE GASTON ^[1]

D'éducation, pédagogiques ou de langue, les assistants constituent un personnel de terrain indispensable, en prise directe avec toutes les difficultés de l'école.

Surveiller les élèves à la cantine, dans les couloirs, les assister pendant les heures de colles ou de liberté, passer faire l'appel dans les classes, développer la pratique d'une langue étrangère sont autant de tâches indispensables occupées par les assistants dans les établissements scolaires.

L'assistant d'éducation

De tous les assistants, l'assistant d'éducation (AED) est sans aucun doute le plus connu. Celui que l'on nommait autrefois pion ou surveillant exerce aujourd'hui, sous l'autorité directe des conseillers principaux d'éducation (CPE), des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, notamment, dans le second degré :

- la surveillance des élèves, y compris pendant le service de restauration et en service d'internat ;
- l'encadrement des sorties scolaires ;
- l'appui aux documentalistes ;
- l'aide à l'étude et aux devoirs ;
- le soutien et l'accompagnement des élèves en difficulté ;
- l'aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens ;
- l'animation du temps extrascolaire des élèves internes ;
- les dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

LAED doit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV (le bac, par exemple). Il est recruté via le système d'information des agents temporaires de l'Éducation nationale (Siaten) par le chef d'établissement, qui peut lui faire passer un entretien. Son contrat, qu'il soit à temps complet ou partiel, est renouvelable dans la limite de six ans.

L'assistant pédagogique

L'assistant pédagogique (AP) est normalement recruté par les écoles, collèges et lycées « difficiles » pour accomplir des missions, en appui au personnel enseignant, de soutien et d'accompagnement pédagogiques des élèves en difficulté. Sa mission, complémentaire

mots-clés

collège, communication, lycée professionnel, lycée technologique, pédagogie, prébac

de celles des enseignants, est définie de façon précise par le chef d'établissement sur proposition du conseil pédagogique ou du conseil de classe. L'objectif premier est de permettre aux élèves de préparer les examens dans les meilleures conditions ; il s'agit donc d'apporter un soutien scolaire, une aide méthodologique et transversale plutôt qu'uniquement disciplinaire, une aide au travail personnel dans le cadre des programmes enseignés.

Son statut relève de celui des AED, qui a été adapté. Il est au moins titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années d'études après le baccalauréat dans l'une des disciplines enseignées au lycée – un niveau de formation qui lui permet de s'intégrer facilement aux équipes. Prioritairement recruté parmi les étudiants préparant les concours de l'enseignement scolaire, son activité d'assistance pédagogique constitue une expérience qui lui sera utile dans l'exercice de sa future profession. Pour pouvoir poursuivre sa formation universitaire ou professionnelle dans de bonnes conditions, il est employé à mi-temps, et peut bénéficier d'un crédit d'heures pris sur son temps de travail. Son emploi du temps est arrêté par le chef d'établissement, en fonction des besoins du service et en tenant compte de ces exigences de formation. Le contrat d'AP est un contrat de droit public conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'un engagement de six années scolaires.

L'assistant de langue

L'assistant de langue, généralement appelé assistant de langue vivante ou assistant étranger de langue vivante, est probablement le moins connu des assistants. Il peut exercer aussi bien dans le premier que dans le second degré. Étudiant étranger inscrit dans une université de son pays d'origine, il aide les élèves dans leur apprentissage de sa langue et leur offre une ouverture à sa culture.

Il remplit sa mission lors des cours de langue, mais aussi, sur la base du volontariat, dans le cadre :

- de l'accompagnement éducatif ;
- des stages linguistiques gratuits d'anglais mis en place, pendant les vacances scolaires, pour tous les élèves volontaires des lycées de l'enseignement public ;
- d'une autre discipline (sections européennes ou de langues orientales) ;
- d'un travail de laboratoire de langue ou de recherche documentaire ;
- d'un projet culturel ou linguistique spécifique.

[1] Professeur de construction mécanique au lycée Denis-Papin de La Courneuve (93).

Quelques textes officiels

Assistant d'éducation

Code de l'éducation, article L. 916-1
 Circulaires n° 2003-093 du 11 juin 2003, n° 2008-100 du 24 juillet 2008, n° 2008-108 du 21 août 2008 et n° 2010-139 du 31 août 2010
 Décret n° 2009-993 du 20 août 2009
 Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003, décrets 2003-484 du 6 juin 2003, 2005-1194 du 22 septembre 2005, 2008-316 du 4 avril 2008, loi n° 2009-972 du 3 août 2009
 Circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003
 Décrets n° 2003-484 du 6 juin 2003 et n° 2005-1194 du 22 septembre 2005 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Assistant pédagogique

Circulaire n° 2006-065 du 5 avril 2006
 Décret n° 2005-1194 du 22 septembre 2005, modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003
 Circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003

Assistant de langue

Circulaire n° 2008-172 du 17 décembre 2008 relative à l'affectation des assistants de langues vivantes

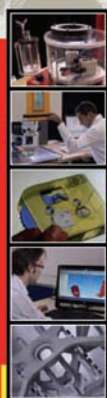
Chaque établissement ou circonscription remplit un cahier des charges et le transmet au responsable académique du programme des assistants avant la phase d'affectation. Le rôle de l'assistant de langue étrangère doit figurer expressément dans le projet d'établissement, lequel doit prévoir un professeur correspondant pour chaque assistant. Son obligation de service est de 12 heures hebdomadaire, et il est rémunéré sous forme de vacances. ■

RESSOURCES FORMATION VIDÉO MULTIMÉDIA

NOUVEAUTÉ

RESSOURCES FORMATION VIDÉO MULTIMÉDIA

Le prototypage
des procédés pour concevoir,
valider et produire



SCÉRÉN
[CNDP-CRDP]

Sur la base d'un stage du CERPET et de séquences tournées en entreprise, ce DVD vidéo explore toutes les facettes du prototypage.

Quatre thématiques abordées :

- > le prototypage ;
- > la mise en œuvre des procédés ;
- > un angle de vue pédagogique donne des pistes pour des exploitations en classe et répond à des questions pratiques de sécurité et d'aménagement du laboratoire ;
- > une approche industrielle rapporte l'expérience du prototypage en entreprise.

DVD vidéo : 75 min
 Livret d'accompagnement pédagogique : 16 pages
 Auteurs : Richard Allard et Hervé Barret
 Réf.755B0832 / Prix : 25 €

DVD
R O M

Points de vente

- Librairies des CRDP et CDDP (adresses sur www.cndp.fr)
- Librairie de l'éducation Métro Mabilion N° vert : 0 800 008 212
- Librairie en ligne www.sceren.com

SCÉRÉN
[CNDP-CRDP]